

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 5 juillet 2021

Etat de présence

Le cinq juillet deux mil vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 28 juin 2021, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Cédric LOUBET, Maire

PRESENTS : Cédric LOUBET, Maire, M. GIRAUD Noël, 2^{ème} adjoint, Mme BRAULT Christine, 3^{ème} adjoint, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. BONNICI Vincent, M. JOURJON Nicolas, M. FRASZCZAK Matthieu, Mme GAMBINA Aurore et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, Mme Christine GACHE et Mme Maria DURIEUX, conseillères municipales.

POUVOIRS : Mme RAPHARD Nadine donne pouvoir à Cédric LOUBET
Mme GACHE Christine donne pouvoir

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Christine BRAULT

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2021.

TIRAGE AU SORT 1JURES D'ASSISES

Monsieur le maire explique que suite à la première phase du tirage au sort des jurés d'assises, la commune de PLANFOY doit tirer au sort 3 personnes parmi ses électeurs.

Pour des raisons sanitaires, la commune doit effectuer le tirage au sort lors de sa réunion de conseil municipal.
Les 3 électeurs ont été tiré au sort et seront avertis rapidement.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} juillet au 31 août 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Approbation à l'unanimité

ACM – PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE**ACM – PERISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE : Approbation du règlement**

Madame Christine BRAULT explique que la commune a modifié le règlement intérieur des services ACM et Périscolaire.

Monsieur le Maire donne les points importants de celui-ci de ce règlement.

Approbation à l'unanimité

CANTINE – Approbation du règlement

Madame Christine BRAULT explique que la commune a modifié le règlement intérieur de la cantine.

Monsieur le Maire donne les points importants de celui-ci de ce règlement.

Approbation à l'unanimité

FINANCES**Budget commune – Décision Modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	684,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement		684,00
Total		684,00	684,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 28041513 / OPFI	GFP de ratt. - Projets d'infrastructures d'intérêt	372,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		684,00
040 / 28041582 / OPFI	Autres groupements - Bâtiments et installations	312,00	
Total		684,00	684,00

Approbation à l'unanimité

DIVERS

CCMP – Convention Territoriale Global (CTG) 2021-2025

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la CTG 2021-2025, il est nécessaire que chaque commune délibère.

Il rappelle :

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants de la CCMP.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

Favoriser le bien-être des habitants, leur intégration sociale, animer la vie sociale :

- Développer, favoriser les accès à la culture et aux loisirs sur le territoire ;
- Animer la vie sociale, pérenniser les projets, les actions autour de la parentalité ;
- Soutenir les associations, les écoles de musique.

Développer l'information de proximité, favoriser l'accès aux droits et aux services, accompagner les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées :

- Améliorer l'information et l'accès aux droits, développer la Maison des Services, équité territoriale ;
- Définir la politique sociale de la CCMP ;
- Favoriser le travail en réseau des acteurs du territoire, animer le réseau ;
- Etudier des solutions adaptées et innovantes de mobilité

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Renforcer, pérenniser, adapter les services petite enfance ;
- Développer, pérenniser les accueils de loisirs et périscolaires ;
- Développer et faire vivre une politique jeunesse
- Favoriser l'inclusion de tous les publics et en particulier les enfants en situation de handicap.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de la CTG entre la Commune, la Communauté de Communes et la CAF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Communauté de Communes, les 16 communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales.

Approbation à l'unanimité

Organisation du temps scolaire – Demande de dérogation

Monsieur le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Il rappelle que l'école de PLANFOY avait obtenu cette dérogation pour organiser le temps scolaire sur 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de PLANFOY,

Après avis du conseil d'école en date du 22 juin 2021,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Mme Christine BRAULT rappelle que cette dérogation est valable 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal.:

- demande le renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours

Approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Décision du Maire

- Depuis mardi la commune est équipée de l'application ILLIWAP, gratuite, qui informe les utilisateurs de actualités de la commune (alerte météo, coupure d'eau, évènements festifs,...)

- Le 3^{ème} marché estivale aura lieu ce vendredi 9 juillet de 16h à 21h avec la participation d'Equi'via

- La commune prévoit un renforcement de l'interdiction de stationner rue Georges Clémenceau et Rue marcel tavernier pour faciliter la circulation piétonne des enfants avec un tracé au sol.

- La CCMP a sorti un magazine « Les nouvelles des Monts »

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu fin août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30